



DOSSIER DE CANDIDATURE Artistes professionnels

Règlement de l'appel à projet

Les Conditions Générales

Le mode de sélection des artistes

- Le projet est ouvert aux artistes plasticiens professionnels pouvant justifier d'une expérience artistique solide, nationale ou internationale.
- Les projets des artistes plasticiens seront sélectionnés par un jury constitué d'artistes, de la commission « arts plastiques » de l'association Hélicoop et de représentants des partenaires culturels du projet.
- Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.
- Le jury, pour faciliter la sélection se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux artistes candidats.

Le calendrier prévisionnel

- 30 janvier 2018 : Date limite de réception des dossiers par voie postale ou électronique
- 10 février 2018 : Jury de sélection
- 21 février 2018 : Communication de l'avis du jury aux candidats
- Du 19 mai au 1^{er} juin 2018 : Installations des œuvres sur le Sentier ou sur les sites partenaires
- 2 juin 2018 : Ouverture au public du sentier des passeurs avec organisation d'un dîner pour les artistes pour finaliser l'installation des œuvres.
- 1^{er} juillet 2018 à 11h : Inauguration officielle du Sentier des passeurs (et du catalogue) en présence de tous les artistes exposants, accueil des partenaires et de la presse à l'occasion d'un « brunch presse » puis inauguration officielle
- Juillet – Août : Rencontres avec les artistes sur le Sentier. Chaque artiste exposant consacre une demi-journée à partager avec le public selon un calendrier à élaborer avec Hélicoop avant début juin 2018.
- 28 octobre 2018 : Clôture de l'exposition sur le Sentier
- Du 29 octobre au 4 novembre 2018 : Enlèvement des œuvres

La bourse artistique

Siège social : HELICOOP, 13 rue de la Parrière, Quieux, 88210 Le Saulcy
Siret : 407 987 429 00013 / APE : 913E

Courriel : contact@helicoop.fr Téléphone : 07 81 88 14 14

Internet : <http://www.helicoop.fr> / <http://www.sentier-des-passeurs.fr/>

D'un montant de 1 500 €, la bourse artistique sera versée de la façon suivante :

- 50% à la réception de l'oeuvre
- 50% au démontage de l'oeuvre

La bourse artistique est versée pour la réalisation de l'oeuvre : création, achat et travail des matériaux, logistique, transport éventuel d'éléments de l'atelier de l'artiste jusqu'à HELICOOP, pour son installation de l'oeuvre (les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à leur travail) et son démontage.

Déroulement de la collaboration entre l'artiste et l'association

Le lieu d'installation de l'oeuvre sera décidé en concertation avec le directeur artistique d'Hélicoop.

Pour des raisons d'accessibilité au terrain forestier, l'association s'engage à aider l'artiste pour l'acheminement de QUIEUX jusqu'au site retenu du sentier des passeurs mais dans la mesure du possible elle demande à l'artiste d'être le plus possible autonome dans son installation.

L'artiste mettra en place des moyens pour assurer la maintenance de l'oeuvre pendant la durée de l'évènement en cas de dégradations naturelles ou humaines (y compris consignes d'entretien pouvant être assurées par les bénévoles associatifs).

L'artiste prend en charge la restauration et l'hébergement de sur le territoire lors de l'installation de l'oeuvre (une liste d'hébergements sera fournie aux artistes retenus).

La présence de l'artiste lors du montage de son oeuvre, lors de l'ouverture du sentier aux publics, lors du vernissage et à l'occasion du démontage est obligatoire.

Il sera demandé à l'artiste sélectionné de consacrer une demi-journée pour rencontrer les publics du Sentier des passeurs en juillet ou en août selon un calendrier qui sera élaboré en concertation avec Hélicoop en mai 2018.

L'utilisation de quelques clichés dans le respect du droit moral : le candidat sélectionné accepte d'être pris en photo lors de son travail ainsi que son oeuvre le temps de l'évènement, afin d'apparaître sur les supports relatifs à la manifestation (promotion, communication, produits dérivés [publications...], site Internet...).

Il cède également les droits de l'exploitation de l'oeuvre pour la durée de la manifestation

Si le désistement intervient après l'installation de l'oeuvre et empêche la maintenance de l'oeuvre pendant toute la durée de la manifestation, les sommes précédemment versées resteront acquises à l'artiste, mais le solde de la bourse ne sera pas réglé.

Les oeuvres

Le nombre maximum d'oeuvres sélectionnées est fixé à 10. Une oeuvre maximum par artiste ou groupe d'artistes pourra être retenue. Les artistes sélectionnés devront préciser les modalités de réalisation de leurs oeuvres. L'intégration des oeuvres doit tenir compte de l'échelle du territoire et de la spécificité du lieu d'installation.

Siège social : HELICOOP, 13 rue de la Parrière, Quieux, 88210 Le Saulcy
Siret : 407 987 429 00013 / APE : 913E

Courriel : contact@helicoop.fr Téléphone : 07 81 88 14 14

Internet : <http://www.helicoop.fr> / <http://www.sentier-des-passeurs.fr/>

Type d'œuvre

Installations *in situ*, pensées éphémères. Leur durée de vie doit être d'un minimum de 5 mois à compter de l'installation de l'œuvre. L'artiste visera à tenir compte du climat évoqué ci-dessous et s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'œuvre réalisée résiste aux intempéries. Les œuvres s'inspirent du thème retenu « Chemins de faire » et suggèrent le lien étroit tissé entre l'art, la problématique du passage et du voyage.

Le choix des matériaux

L'artiste est libre de choisir tout type de matériaux, la seule contrainte étant le respect de l'environnement du site. L'installation, la présence et le démontage de l'œuvre ne doivent pas entraîner de pollution ou de dommages environnementaux sur le site. Les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de Coupure, etc.).

Le délai de réalisation et d'installation des œuvres

Les œuvres pourront être réalisées *in situ* ou être apportées en partie réalisées. La présence sur le territoire des artistes pour la réalisation et/ou l'installation de leur œuvre s'effectuera impérativement entre le 19 mai et le 1^{er} juin 2018.

Rappel : La date d'ouverture du Sentier aux publics est fixée au 2 juin 2018 et la date d'inauguration de la manifestation est fixée au 01 juillet 2018.

Le choix des lieux d'implantation :

Vous pouvez d'ores et déjà obtenir de plus amples informations sur les passeurs des années 40, et voir des photographies du territoire et des lieux d'expositions sur le site www.sentier-des-passeurs.fr ou www.helicoop.fr

Après la sélection des projets, l'association proposera à chaque artiste s'il le souhaite une visite sur le site afin de convenir d'un commun accord du lieu de l'implantation de son œuvre. Les frais de déplacement et d'accueil de l'artiste lors de cette visite sont à sa charge. Le choix et la définition définitive des lieux d'implantation des œuvres seront fixés par Hélicoop avant le 15 mai 2018.

Je soussigné Déclare participer à la manifestation
Passeurs d'Ombres et de Lumières 2016, et m'engage à respecter le règlement du
présent appel à candidature.

Coordonnées complètes

Date : Signature (précédée de la mention manuscrite lu et approuvé) :

Siège social : HELICOOP, 13 rue de la Parrière, Quieux, 88210 Le Saulcy
Siret : 407 987 429 00013 / APE : 913E

Courriel : contact@helicoop.fr Téléphone : 07 81 88 14 14

Internet : <http://www.helicoop.fr> / <http://www.sentier-des-passeurs.fr/>

Le dossier à transmettre

Pièces à fournir :

- Coordonnées précises de l'artiste (adresse postale, courriel, téléphone fixe et mobile)
- N° d'enregistrement auprès des organismes sociaux, N° SIRET, APE, etc.
- Un Curriculum Vitae et/ou un dossier présentant le parcours et le travail antérieur de l'artiste
- Une photocopie de la carte d'identité
- Un Relevé d'identité bancaire ou postal, correspondant au compte sur lequel la bourse sera susceptible d'être versée
- L'artiste fournira un texte explicatif et de présentation de son projet et de sa démarche artistique
- Une notice explicative décrivant clairement le projet avec les matériaux pressentis, la taille de l'oeuvre envisagée et le nombre d'éléments la composant
- Une présentation visuelle de l'oeuvre (perspective, esquisse de l'oeuvre à main levée, photos de maquette, dessin informatique, photomontage...)
- Le budget en grande masse de son projet
- Un exemplaire daté et signé du règlement de l'appel à projet.

L'ensemble du dossier sera obligatoirement rédigé en français et relié afin d'éviter toute perte d'une partie des documents (ou réuni dans un seul dossier s'il est transmis par voie électronique). Il portera le nom du candidat.

Au libre choix des candidats, il pourra être fourni en version papier ou PDF.

Date limite d'envoi des documents à l'adresse indiquée ci-dessous : le 20 janvier 2018 cachet de la poste faisant foi.

Le dossier peut également être déposé directement à cette même adresse ou transmis par voie électronique à helicoop@helicoop.fr

L'adresse postale d'envoi du dossier de candidature :

Association Hélicoop
13 rue de la Parrière
QUIEUX 88210 Le Saulcy

Siège social : HELICOOP, 13 rue de la Parrière, Quieux, 88210 Le Saulcy
Siret : 407 987 429 00013 / APE : 913E

Courriel : contact@helicoop.fr Téléphone : 07 81 88 14 14

Internet : <http://www.helicoop.fr> / <http://www.sentier-des-passeurs.fr/>

Le sentier des passeurs 2018

Chemins du faire

DESRIPTIF GÉNÉRAL

Un parcours Art Nature en Pays de Salm

Adossé au versant occidental du massif vosgien, au Nord-Est du département des Vosges, le Pays de la Déodatie se situe à 1h des métropoles régionales de Nancy et Strasbourg. L'accès principal au territoire dans le prolongement de l'axe mosellan Metz-

Nancy confère au Pays une situation de porte d'entrée sur le massif vosgien et l'Alsace. Territoire en vert et bleu, le Pays de la Déodatie est marqué et structuré par un relief de moyenne montagne. La forêt, l'eau, la vivacité de l'air, la tranquillité des espaces offrent un cadre de vie exceptionnel.

Phénomène unique en Lorraine, la Déodatie abrite, sur quelques kilomètres, quatre abbayes édifiées en forme de croix. Ce que l'on appellera la Croix Monastique de Lorraine. Cette région frontière connue une forte désindustrialisation, notamment par l'effondrement de l'industrie textile dans le dernier quart du XXème siècle, et une perte nette de sa population.

La vie touristique et culturelle contribue positivement à l'image de la région, avec une forte inclinaison vers l'art contemporain. L'idée d'un véritable Centre Culturel des abbayes tend à voir le jour, en lieu et place de l'Abbayes de Senones. Un projet qui permettrait de préserver un patrimoine bâti vieux de plusieurs siècles, mais aussi de donner l'opportunité aux habitants du territoire de se réappropriier ces lieux. Et ainsi faire de la culture, un véritable levier de développement territorial.

Pour plus d'information vous pouvez visiter le site de l'office du tourisme des Abbayes :
www.paysdesabbayes.com

Présentation géographique

Avec près de 70 % de son espace boisé, la forêt est l'élément marquant de la région. L'essence naturellement dominante est le sapin, suivi du pin sylvestre et de l'épicéa qui forment des forêts aux enjeux multiples. Omniprésente, l'eau a depuis très longtemps joué un rôle déterminant dans le développement de l'industrialisation. Pendant des siècles elle va fournir l'énergie nécessaire au fonctionnement des scieries, des usines textiles, au transport du bois par flottage.

Climat

Le climat vosgien est de type semi-continental, il a pour particularité d'être davantage pluvieux en été qu'en automne et hiver. Sur la zone de crêtes, lieu où s'épanouissent les chaumes d'altitudes, le vent d'ouest est souvent fort et continu le climat est proche de celui de l'Ecosse.

PRÉSENTATION DU PROJET

L'association

Hélicoop, hébergée depuis 20 ans dans l'ancienne coopérative ouvrière de Le Saulcy, dans les Vosges, s'emploie depuis son origine à forger son action et sa réflexion autour d'une pratique culturelle qui fait corps avec son territoire d'accueil. Cette année encore nous souhaitons réengager un programme qui permette à des talents d'horizons les plus éclectiques d'exprimer leur imaginaire sur le thème du «passeur» : passeurs d'hommes, passeurs de mémoires, passeurs d'images ou passeurs d'espoir, passeurs d'allumettes ou de chansonnettes, passeurs de mots enchantés et de légendes, passeurs de gestes, danseurs passeurs.

Le lieu

Siège social : HELICOOP, 13 rue de la Parrière, Quieux, 88210 Le Saulcy
Siret : 407 987 429 00013 / APE : 913E

Courriel : contact@helicoop.fr Téléphone : 07 81 88 14 14

Internet : <http://www.helicoop.fr> / <http://www.sentier-des-passeurs.fr/>

Trait d'union entre la Lorraine et l'Alsace, le sentier des passeurs est à cheval sur trois Vallées emblématiques de ces deux régions : il débute à Salm, dans la Vallée de la Bruche, traverse une partie la Vallée du Rabodeau et se termine aux portes de Raon l'Étape. C'est d'ailleurs par cette gare, et celle d'Étival Clairefontaine que se clôturait le long périple des passeurs. Cette route forestière, construite par des prisonniers russes et polonais durant la première guerre mondiale, alors que l'Alsace était allemande ; illustre un épisode particulier de la seconde guerre mondiale. Dès 1940 le territoire du Bas Rhin est indexé par les allemands, tandis que les Vosges sont occupées par l'armée nazie. Véritable nervure historique des échappés des camps, soldats ou civils ; entre zone annexée et occupée, un sentier que franchirent au péril de leurs vies des hommes qui voulaient en conduire d'autres vers la liberté.

Dans le sous-bois, le chemin rejoint le Sentier des Framboises non loin de la Roche de la Chatte Pendue. Le chemin monte en pente douce jusqu'à la borne frontière. Après cette borne, le sentier traverse une vaste étendue déboisée dominée par l'abri de la Haute Loge, point culminant de la randonnée (933 m), puis, dans la descente vers Moussey, il traverse une belle forêt primaire où se mêlent hêtres, bouleaux, houx, alisiers et sorbiers, dans un grand chaos rocheux.

Thème de l'année / « Chemins du faire »

Sur le thème des passeurs, Hélicoop propose de réunir à nouveau des artistes plasticiens d'horizons géographiques différents pour réaliser une oeuvre *in situ*. Les artistes invités et sélectionnés produiront une *création personnelle* qui interrogera cette problématique ainsi que le lieu dans lequel elle sera installée. En 2018, on interrogera plus spécifiquement, mais en toute liberté : l'histoire du sentier à travers les voies de communication qui existaient sur le territoire, le chemin de fer dans ses deux sens, figurés et réels, des wagons qui emportaient les déportés, aux gares de transit que sont Schirmeck, Rothau et Moussey, jusqu'au chariot des femmes polonaises de 1914 mais aussi la dimension plus ludique, plus festive et plus plastique. « Chemins du faire » c'est aussi le labeur des hommes, les petites et grandes mains qui fabriquent. En 2018 le sentier vous invite donc à fabriquer, à bricoler, à interroger la machinerie du monde, les matériaux du temps et des hommes. Ce projet nous invite toujours aussi à questionner le sens que nous donnons aujourd'hui au mot *liberté*, concept si cher au domaine de l'art et aux artistes qui le produisent aujourd'hui. La spécificité de cette exposition en plein air, sur un sentier de balade situé dans les hauteurs du territoire, amène également à considérer *l'idée du déplacement* comme constitutif de l'événement. Il amène nécessairement le public et les artistes à venir circuler dans un espace naturel où s'entremêlent passé et présent. Sortir des murs trop cloisonnés des salles d'exposition, explorer le paysage jusqu'à s'y perdre.

L'esprit de l'événement 2018

Faire travailler des artistes sur, avec et dans le territoire et affirmer davantage l'ancrage dans les lieux... Que chaque artiste dans sa singularité et sa pratique, investisse le paysage en intelligence avec lui. Sur le sentier des passeurs proprement dit, il leur sera impérativement demandé de produire et d'installer une oeuvre *in situ*, c'est à dire conçue pour un lieu précis, en relation avec son histoire et/ou sa morphologie. Enfin, nous souhaitons élargir nos propositions en ponctuant le sentier de nombreuses animations culturelles en lien avec la manifestation : conférences, concerts, spectacles de danses, improvisations, performances...

Publics Visés

De fait, la manifestation s'adresse en premier lieu aux marcheurs et randonneurs qui sillonnent nos collines. L'événement garde avant tout un caractère ouvert qui se donne pour exigence de toucher et convenir à tous les publics : adultes, adolescents, enfants, publics amateurs et avertis. Hélicoop est devenue, du fait des activités de qualité proposées, une association référente dans la Vallée du Rabodeau. L'association, par la situation frontalière de ses locaux, attire depuis quatorze ans un public à la fois local et régional (Grand Est). Véritable carrefour européen, l'exposition des *passeurs d'ombres et de lumières* accueille également des artistes et publics venus des quatre coins du continent. Le choix de la période d'été impliquera aussi les visiteurs de passage, touristes et promeneurs de nos montagnes puisque les temps forts de l'été seront reliés aux visites effectuées par le Souvenir français et les Offices de Tourisme des vallées de la Bruche et du Rabodeau.

Enfin, cette sixième édition mettra l'accent sur le volet éducatif en prolongeant sa durée

Siège social : HELICOOP, 13 rue de la Parrière, Quioux, 88210 Le Saulcy

Siret : 407 987 429 00013 / APE : 913E

Courriel : contact@helicoop.fr Téléphone : 07 81 88 14 14

Internet : <http://www.helicoop.fr> / <http://www.sentier-des-passeurs.fr/>

en automne 2016 afin de contribuer davantage à une mobilisation du jeune public et des scolaires.

Siège social : HELICOOP, 13 rue de la Parrière, Quieux, 88210 Le Saulcy
Siret : 407 987 429 00013 / APE : 913E

Courriel : contact@helicoop.fr Téléphone : 07 81 88 14 14

Internet : <http://www.helicoop.fr> / <http://www.sentier-des-passeurs.fr/>